



N°19 /// FÉVRIER 2026

SOMMAIRE

- **TRAVAILLER À L'ÉTRANGER**
- **DEVENIR INSPECTEUR DU PREMIER DEGRÉ...**
- **... OU INSPECTEUR DU SECOND DEGRÉ**
- **PORTRAIT DE MÉTIERS**
- **AFFILIATION PRÉVOYANCE SANTÉ**
- **CALENDRIER PRÉVISIONNEL PRÉPARATION RENTRÉE 2026 - 2027**
- **WEBINAIRE RH DE PROXIMITÉ**

TRAVAILLER À L'ÉTRANGER

Le ministère de l'Éducation nationale propose différents dispositifs permettant de remplir ses fonctions dans de nombreux pays. Ces mobilités sont possibles que vous soyez chef d'établissement, enseignant, secrétaire général d'EPLÉ, etc.

Quel que soit votre métier, des interlocuteurs privilégiés pourront vous renseigner :

- À la Délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération.
- Auprès de vos DSDEN pour les personnels du premier degré, les conseillers pédagogiques départementaux.

DRAREIC MOBILITÉ PERSONNELS

Pour préparer cette mobilité et en comprendre les conditions, les possibilités, les enjeux, vous trouverez des informations sur les liens suivants :

**LA MOBILITÉ EUROPÉENNE ET
INTERNATIONALE | ÉDUSCOL | MEN**

**GUIDE PRATIQUE MOBILITÉ
EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**



Le projet peut prendre différentes formes et s'effectuer dans des durées variables, de quelques semaines à plusieurs années. Certaines démarches font l'objet de campagnes annuelles. Selon le choix de votre programme, votre dossier nécessitera une préparation assez longue. Il convient donc de commencer à anticiper sa mobilité internationale ou européenne dès septembre pour l'année scolaire suivante.

Voici quelques exemples de dispositifs de mobilité :

- AEFÉ dans les établissements français à l'étranger
- Programmes ministériels comme Jules Verne, Elysée Prim (Europe)
- Programme OFAJ DFJW (Allemagne)
- Echange de poste France Québec
- Codofil en Louisiane
- Stages de perfectionnement linguistique
- Séjours professionnels

Votre conseiller en ressources humaines pourra vous accompagner dans votre projet, en amont d'une mobilité à l'étranger (conseil sur les compétences à développer, appui à la valorisation des compétences, travail réflexif sur votre parcours professionnel, etc.). Il est également à votre disposition au moment de votre retour dans l'académie.

Nous vous invitons à échanger avec les interlocuteurs de la DRAREIC qui pourront vous renseigner sur les différentes démarches selon votre projet de mobilité internationale.

DEVENIR INSPECTEUR DU PREMIER DEGRÉ...



L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) du premier degré, collaborateur direct de l'inspecteur d'académie du département, assure les missions suivantes :

- contribue à la mise en œuvre des politiques publiques d'Éducation nationale, académiques et départementales
- met tout en œuvre pour la réussite des élèves
- favorise l'égalité des chances
- accompagne les enseignants (management et ressources humaines)
- veille au bien-être de toute la communauté éducative et au bon fonctionnement de tous les établissements du premier degré dont il a la charge
- travaille en étroite collaboration avec les élus et tous les partenaires de l'école

L'IEN peut avoir la responsabilité de gestion des écoles d'une circonscription (taille variable selon les caractéristiques territoriales) et/ou avoir une mission particulière. Pour l'aider dans son activité, l'IEN peut compter sur une équipe de circonscription : secrétariat administratif, conseillers pédagogiques, enseignant référent aux usages du numérique.

Il est placé sous l'autorité du Directeur académique des Services de l'Education nationale (DASEN) du département et de la Rectrice de l'académie. Les IEN du premier degré d'un même département sont organisés en collèges (départemental et académique).

Le concours et la liste d'aptitude sont les voies d'accès au corps des inspecteurs du premier degré ; ils sont généralement issus du corps des professeurs des écoles ayant eu un parcours de formateur, ainsi que des enseignants du second degré ou des personnels de direction qui choisissent de travailler dans le premier degré.

La personne qui se destine à la fonction d'inspecteur a développé certaines qualités telles que la curiosité, l'organisation, la disponibilité et le désir de s'investir différemment pour l'École.

... OU INSPECTEUR DU SECOND DEGRÉ

Inspecteur de l'Éducation nationale du second degré (IEN ET-EG et IA-IPR), ce métier s'exerce après un parcours solide dans l'Éducation nationale. Ils sont le plus souvent d'anciens enseignants du second degré, formateurs, chefs d'établissement ou cadres pédagogiques, ayant développé une expertise disciplinaire, didactique ou professionnelle. L'accès à la fonction se fait principalement par concours national, ouvert sous conditions d'ancienneté et de diplômes, par détachement ou inscription sur liste d'aptitude pour des profils expérimentés.

Choisir le métier d'inspecteur, c'est faire le choix d'un engagement au service de la réussite des élèves et du pilotage du système éducatif. Les inspecteurs sont animés par le souhait

d'avoir une vision plus large de l'École, d'accompagner les équipes, de la mise en œuvre des politiques éducatives et de participer à l'évolution des pratiques pédagogiques.

Leurs missions sont variées : inspection et évaluation des enseignants, accompagnement professionnel, formation initiale et continue, animation de réseaux disciplinaires ou de filières, contribution à des dossiers académiques ou nationaux (programmes, examens, orientation, inclusion, voie professionnelle, relations avec les partenaires). Ils participent également à la gestion des ressources humaines et au conseil auprès des chefs d'établissement.

Le temps de travail d'un personnel d'inspection se répartit globalement entre déplacements sur le terrain (établissements, inspections, réunions), travail d'analyse et d'expertise, pilotage de projets et participation aux instances académiques. C'est un métier exigeant, riche et stratégique, au cœur du fonctionnement du système éducatif.



PORTRAITS DE MÉTIERS

Pour aller plus loin sur les métiers d'inspection à l'Éducation nationale, retrouvez ici des témoignages de professionnels qui ont accepté de répondre à nos questions.

**PORTRAIT
de Valérie, IEN de
circonscription**

**PORTRAIT
de Boualem, IA-IPR**

**PORTRAIT
d'Adrien, IEN-IO
du Jura**

AFFILIATION PRÉVOYANCE MGEN

À partir d'avril 2026, les agents de l'Éducation nationale et des ministères associés bénéficieront d'un régime facultatif de prévoyance, en complément de leur couverture santé. Ce dispositif vise à renforcer la sécurité financière face aux aléas de la vie (invalidité, décès, perte d'autonomie), avec une cotisation mensuelle et une prise en charge partielle par l'employeur.

vous sera communiqué dans les mois qui viennent afin d'étudier, avec un conseiller MGEN, votre situation et vous faire conseiller sur la couverture prévoyance la plus adaptée.

Plus d'informations

CALENDRIER PRÉVISIONNEL PRÉPARATION RENTÉE 2026-2027

ADAPTATION / RECONVERSION (PROFESSEURS DU 2ND DEGRÉ)

Rectorat : campagne de demande
d'adaptation ou reconversion des
enseignants du 2nd degré

mars 2026
(période prévisionnelle)

CONCOURS 2026

Instituts régionaux
d'administration (IRA)

Inscriptions
du 9 février au 9 mars
2026

Concours et formation
des IRA
Le portail de la fonction
publique

Adjoint administratif
(ADJAENES)

Inscription
du 10 février au 12 mars
2026 (dates
prévisionnelles)

Concours d'adjoint
administratif
d'éducation

Secrétaire administratif
(SAENES)

Inscription
du 10 février au 12 mars
2026 (dates
prévisionnelles)

Concours de secrétaire
administratif de classe
normale

Infirmier de l'Éducation
nationale

Inscription
du 10 février
au 12 mars 2026
(dates prévisionnelles)

Le concours d'infirmier
de l'éducation
nationale

Assistant social de
l'Éducation nationale

Inscription
du 10 février au 12 mars
2026 (dates
prévisionnelles)

Les concours
d'assistant de
service social

RECRUTEMENT

DRAFPIC : candidature au
vivier des Conseillers en
Formation Professionnelle
Réunion d'information le
25/02/2026

Inscription
le 20/02/2026 au plus tard
Clôture réception
candidatures 01/04/2026

Conseillers en
formation
professionnelle

RECTORAT- DPAE :
candidature au vivier des
Faisant Fonction de
PERDIR
(personnel de direction)

Avril 2026
(période prévisionnelle)

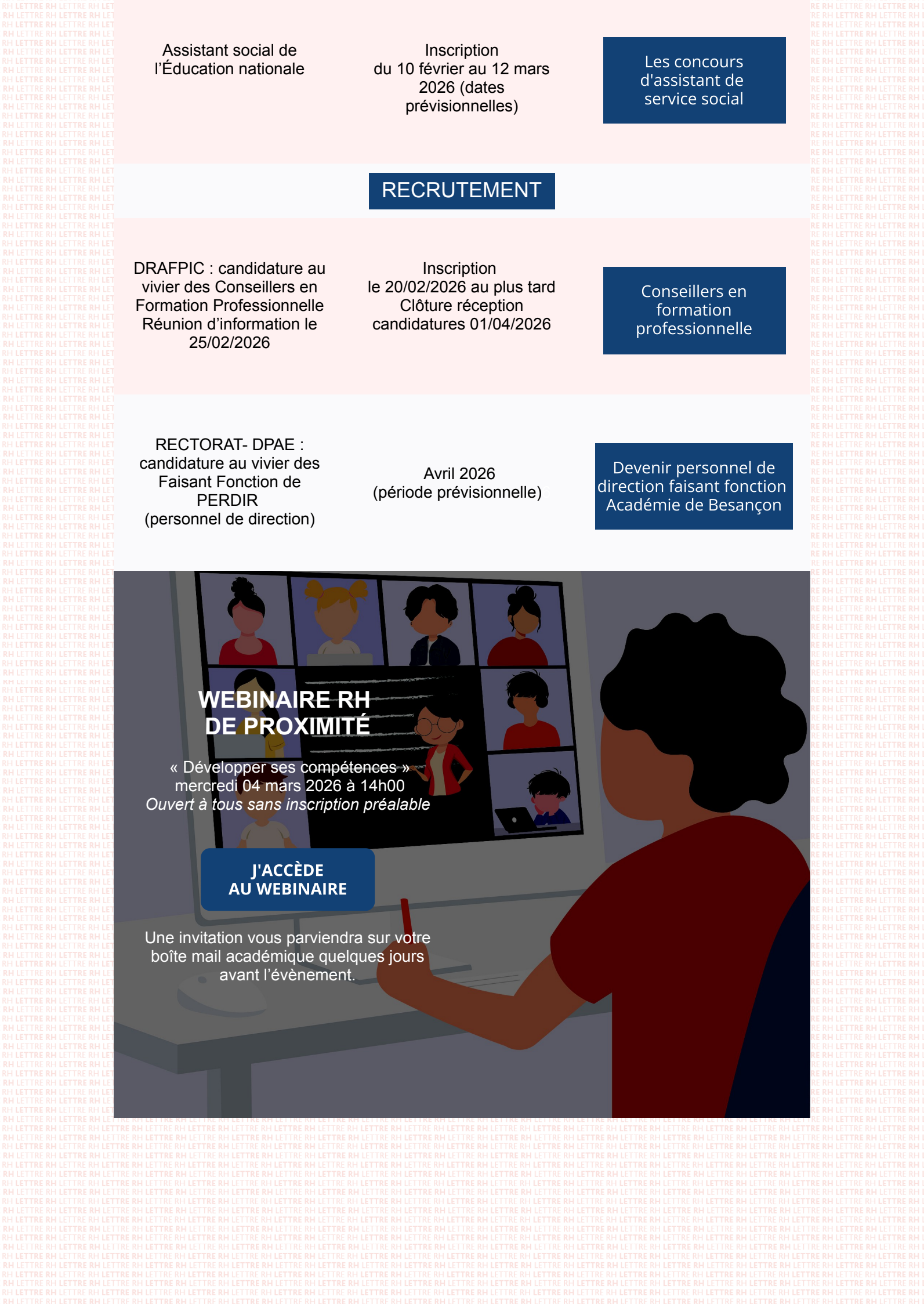
Devenir personnel de
direction faisant fonction
Académie de Besançon

WEBINAIRE RH DE PROXIMITÉ

« Développer ses compétences »
mercredi 04 mars 2026 à 14h00
Ouvert à tous sans inscription préalable

J'ACCÈDE
AU WEBINAIRE

Une invitation vous parviendra sur votre
boîte mail académique quelques jours
avant l'évènement.





NOUS RESTONS À VOTRE ÉCOUTE

Contactez le conseiller RH de votre réseau
via la plateforme ProxiRH dans [PraticPlus](#)

Retrouvez l'ensemble des Lettres RH sur le site de l'académie de Besançon > [ICI](#).

Académie de Besançon

10 rue de la Convention | 5 rue du Général Sarraïl | 25000 Besançon

Téléphone 03 81 65 47 00 | ce.rectorat@ac-besancon.fr | www.ac-besancon.fr

